

Procès-verbal du conseil communal du 16 juin 2014, 20h00

M. Olivier Bonvin, président du conseil communal de Servion, ouvre la première séance de l'an à 20h00. L'appel nominatif atteint le quorum avec 41 membres présents sur 47 assermentés. Cinq personnes sont excusées. Un conseiller est attendu avec un retard annoncé.

1. Approbation de l'ordre du jour et du PV de la séance du 6 décembre 2013

L'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de la séance du 6 décembre sont approuvés à l'unanimité.

2. Communications du bureau du conseil

Le président rappelle que, selon l'Article 58 du Règlement communal, bien que les séances soient publiques, seuls les conseillers peuvent prendre la parole.

Annonçant la démission de M. Adrian Schneider, municipal de Les Cullayes, le président lit la lettre que celui-ci a adressée au préfet du district le 16 décembre 2013. Relevant qu'au terme de la période de dépôt, soit le 7 avril, il y avait une seule liste de candidature déposée, il annonce l'élection tacite de M. Yves Boand. Ce dernier a été assermenté en même temps que M. René Padrun, élu le 22 septembre 2013, lors d'une séance tenue le soir du 7 avril 2014.

Le président regrette également la démission de Mme Patricia Girardbille, obligée par sa nomination à la Cour des comptes du Canton de Vaud, de quitter sa fonction de conseillère communale de pair avec ses responsabilités récemment acceptées au sein de la Commission des finances.

Le président transmet à la commission de gestion un dossier volumineux de correspondance entre M. et Mme Denis et Christine Dessoulavy et la municipalité concernant le déroulement du tir des feux d'artifice de la fête du 1^{er} août 2012. La commission de gestion devra soumettre son rapport au prochain conseil avec des remarques quant à la procédure et le suivi utilisés dans le traitement de ce dossier.

Le 5 février 2014, M. Robert George a adressé une pétition concernant les limites inconstructibles le long de la route communale en traversée de la localité. Comme le veut l'Article 70 du Règlement communal, le bureau du conseil nomme une commission ad hoc composée de M. Patrice Jordan, rapporteur, ainsi que MM. Denis Kaba et Olivier Auberson, membres, afin qu'ils fassent un rapport au prochain conseil.

Le syndic, M. Gilbert Cuttelod, intervient car, tant que la municipalité n'aura pas initié un préavis concernant le plan général d'affectation (PGA), cette pétition n'est pas de la compétence du conseil. En effet, la procédure de base veut que la municipalité établisse d'abord un projet de PGA qui est soumis à enquête préalable au Conseil d'Etat pour décision et ensuite mis à l'enquête publique. Ce n'est qu'à ce stade que le conseil communal est enfin saisi. Dans le cas précis, ce sera par l'intermédiaire de deux commissions ad hoc, celle nommée aujourd'hui pour statuer sur la pétition, puis une autre qui sera nommée ultérieurement pour statuer sur l'ensemble du PGA.

Cependant, note le syndic, tant que le Canton n'aura pas adopté de plan directeur cantonal qui doit d'abord être soumis et approuvé par la confédération, la loi fédérale sur l'aménagement du territoire impose un moratoire et la situation est donc gelée dans l'intervalle.

La dernière communication du président concerne une lettre que lui a envoyée M. Michel George concernant l'entretien de la forêt. Le président charge la commission de gestion d'étudier le cas, éventuellement d'effectuer une visite sur site, puis de rendre son rapport lors du prochain conseil.

M. O. Bonvin invite les membres du conseil à prendre un exemplaire d'actualités imprimé par Lausanne Région et les informe que la secrétaire, Mme Philippa King Rojo, leur enverra prochainement un courriel contenant une invitation pour une journée en forêt.

3. Assermentation des nouveaux conseillers communaux

Après l'assermentation des deux nouveaux conseillers, Mmes Claire Sarbach et Karin Pirolet, le conseil passe à 43 membres, puis, à 20h25, lors de l'arrivée du dernier membre attardé, à 44 membres.

4. Nomination de nouveaux membres / délégué(e) aux diverses commissions (finance, recours en matière d'impôts, gestion) et l'ASIJ

Suite à la démission de Mme P. Girardbille, il y a lieu de nommer un nouveau membre de Les Cullayes à la commission des finances. M. Eric Dammköhler, premier suppléant pour Les Cullayes, est désigné membre. Le nouveau suppléant est M. Bernard Burri.

M. Y. Boand, nouveau municipal, était 1^{er} membre de la commission de recours en matière d'impôts et informatique. M. P. Jordan est nommé suppléant.

Dans la commission de gestion, suite à la démission de son 3^{ème} membre, M. Y. Boand, le nouveau suppléant est M. Jean Gaumann.

Mme Claire Sarbach est nommée en tant que membre de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat (ASIJ) en remplacement de M. Y. Boand, démissionnaire.

5. Préavis n° 1/2014 – comptes et rapport de gestion 2013

Rapportant pour la commission de gestion, M. Raymond Vauthy souligne l'excellence des rapports que chaque membre du conseil a reçu, y compris l'analyse financière et les contrôles effectués par la société fiduciaire Pierre Busset de la Tour-de-Peilz. La commission s'est réunie le 28 mai 2014 et a pu, entre autres, constater une augmentation des recettes fiscales encaissées en 2013 ; l'importance des travaux réalisés sur les routes, surtout en ce qui concerne l'influence sur le calcul de la péréquation ; l'étendue des transports publics et l'excédent des recettes qui ira en compensation de futurs exercices déficitaires. Il souligne que l'endettement total par habitant est de CHF 3'964, montant inférieur à la moyenne cantonale de CHF 5'800 (sans compter Lausanne). Personne ne demande la parole et le conseil suit la recommandation de la commission d'accepter le rapport de gestion et de révision ainsi que les comptes 2013 avec une décision favorable prise à l'unanimité.

6. Préavis n° 2/2014 – l’octroi d’un crédit extrabudgétaire avec demande d’autorisation d’emprunter CHF 100’000.00 en vue de financer les travaux de mise en séparatif du réseau EU/EC des parcelles n°23 et 24 situées dans le quartier de la Chapelle à Servion

M. Christian Gaus, rapporteur pour la commission ad hoc, relève que bien que le concept et le descriptif des travaux du bureau d’ingénieur Miaz et Weisser SA correspondent aux exigences en la matière, il n’est pas prévu de chambre de visite pour le collecteur en attente aux parcelles 420 – 25. La commission juge nécessaire d’ajouter la fourniture et la pose de deux chambres dans le devis. Le municipal M. R. Padrun prie M. Daniel Weisser de donner la réponse technique adéquate à cette remarque. Celui-ci déclare qu’en l’état actuel, la dépense de CHF 5’000 a été jugée onéreuse et que si cela s’avérait nécessaire, le montant pourrait être pris en charge par de futurs propriétaires/constructeurs de logements.

M. Jean Gaumann, qui faisait partie de la commission, expose son point de vue. Ce serait une aberration selon lui de faire payer à un privé la pose de chambres sur un raccordement au réseau communal. S’ensuit une longue discussion entre les deux protagonistes sur les regards, les coudes, les « y » et la nécessité ou non de renégocier le forfait.

M. P. Jordan demande une précision par rapport au devis, puis le syndic réitère l’avis de la municipalité en soutien au projet tel qu’il a été défini dans le préavis. Cela n’a pas de sens pour la commune d’équiper son réseau en vue de futurs collecteurs et aucune nouvelle construction n’est prévue. Il souligne, cependant qu’il incombe aux propriétaires, chaque fois qu’il y a branchement, de poser une chambre.

M. Serge Theintz demande si, techniquement, les distances ont été calculées en vue des besoins futurs, ce à quoi M. D. Weisser répond affirmativement. Le passage de caméras, par exemple, n’aura aucune incidence.

M. J. Gaumann souligne que puisque les deux chambres se trouvent dans un coude de la canalisation communale, il serait logique que la commune y pose des chambres. M. D. Weisser lui rétorque que cela ne représente que 15 ou 20 degrés, pas une forte déclivité. Et, en réponse à la question de M. S. Theintz, ceci ne représente pas un problème technique pour l’avenir.

Rapportant pour la commission des finances, M. E. Dammköhler recommande l’acceptation du préavis tel que présenté.

Passant au vote, le préavis est accepté avec trois abstentions.

7. Préavis n° 3/2014 – l’octroi d’un crédit extrabudgétaire avec demande d’autorisation d’emprunter CHF 300’000.00 en vue de financer des travaux de :

- **création d’un trottoir bordant le chemin de la Scierie à Servion,**
- **aménagement d’un quai d’attente à l’arrêt de bus de la croisée de la poste, au bord du Chemin du Vieux Collège à Servion**

M. Patrik Steffen, rapporteur pour la commission ad hoc, souligne l’importance d’entreprendre des aménagements afin de mieux sécuriser les endroits cités.

M. E. Dammköhler, rapportant pour la commission des finances, relève la prudence appliquée par la municipalité en gestion financière. Ceci permet ainsi d'envisager une telle dépense sans trop d'appréhension. Il recommande l'acceptation du préavis.

M. Cédric Matthey, municipal, répond d'abord à la question de Mme Marie-Odile Kropf à savoir ce qu'est un trottoir « franchissable ». S'agissant d'une bordure penchée, elle est composée de granules. M. Pierre Frédembach demande s'il est prévu une suite à ce trottoir et comment est envisagée la circulation autour de la future école afin que le centre du village reste convivial. Le municipal lui répond qu'il y a une année, la municipalité n'avait pas connaissance de la création de la ligne 75, ni des changements des voies de circulation des bus. Elle n'a donc pas eu le choix d'une solution optimale, les axes et les arrêts leur étant plus ou moins imposés. Jusqu'à fin 2015, ce ne sera pas possible d'y diminuer le trafic. Par la suite, il y aura un aménagement devant l'école, la poste et la boulangerie en consultation avec l'ASIJ afin d'assurer la sécurité des écoliers. M. P. Frédembach demande quand le plan sera disponible. Le municipal lui répond que ce n'est pas du ressort de la municipalité.

Le syndic reprend avec un complément d'informations sur les désirs de la municipalité par rapport au réaménagement de la zone du bâtiment scolaire et les places de parc qui seront nécessaires, tenant compte des exigences de tous les utilisateurs, bus, car postaux, parents et enseignants.

M. P. Jordan relève que puisque les artisans de ce projet ne sont pas tous là, de telles discussions sont inutiles et qu'avant de pouvoir débattre, il faut une décision de l'office des transports afin qu'il présente tous les éléments nécessaires. M. C. Matthey répond que ce tronçon est le dernier sans trottoir, il peut être sécurisé, quelle que soit la solution future choisie.

Le syndic répond encore à la question de M. P. Frédembach concernant la sécurité des piétons sur la route menant de la scierie au zoo. Puisqu'il s'agit d'une route cantonale, il souligne que la commune n'est pas compétente en la matière. M. C. Matthey rappelle le projet du rond-point qui a été réalisé l'an passé pour déposer les passagers vers le zoo dans l'optique d'une plus grande sécurité. Cela a évité de construire un trottoir. Ce dernier n'est donc pas une priorité, même si le chemin mène encore à la déchetterie comme le remarque M. P. Jordan.

Lors du vote, le préavis est accepté à l'unanimité.

8. Préavis n° 4/2014 – L'aménagement d'un skate-park sur la place de jeux Aux Cullayes

Le président annonce avoir reçu ce jour un courrier de M. et Mme D. et C. Dessoulavy à propos du préavis. Cependant, puisque, durant la séance, la parole n'est donnée qu'à la municipalité et aux conseillers, il ne peut entrer en matière. Par conséquent, il leur répondra par écrit en ce sens.

M. François Clot, rapporteur pour la commission de majorité, décrit dans un rapport détaillé la structure du projet, l'entretien futur, les visites effectuées par la commission, ainsi que la discussion qu'elle a eue avec un spécialiste, M. Carmine Cioffi. Il annonce que les dons ont déjà largement dépassé la somme demandée par la municipalité. Cette somme pourrait être utilisée pour de futurs frais de maintenance. La commission craint un désintérêt futur de la part des utilisateurs mais souligne l'aspect démontable de

l'installation. Malgré une certaine réticence par rapport à son emplacement, la commission majoritaire recommande au conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Mme Marlyse Krieg, donnant lecture du rapport de minorité, souligne les aspects géographique (milieu du village), inesthétique et sonore qui nuisent au projet. Elle recommande de réétudier l'emplacement avant d'approuver le préavis. De plus, elle relève que le budget ne comprend pas une arborisation finale estimée nécessaire autour du skate-park.

M. P. Jordan félicite la commission d'avoir eu le courage de préférer deux opinions différentes, les deux, dit-il, mettent en exergue quelques points saillants auxquels il n'avait pas pensé. En effet, puisque l'installation n'a pas été conçue sous l'égide d'un club mais à l'instigation de jeunes qui ont entre 12 et 13 ans, pourquoi ne pas responsabiliser davantage le groupement en lui donnant la vocation d'un club. Ceci pourrait aider à pérenniser l'activité réduisant ainsi l'effet de mode. Il s'imagine également que, dans quelques années, avec la construction de la nouvelle école, l'installation pourrait être déplacée de Les Cullayes à Servion.

Mme Karin Piolet, qui habite à proximité, demande si ce ne serait pas possible de poser l'installation dans le sens contraire afin de l'éloigner quelque peu des balançoires des petits. Mme Monique Ries, municipale, répond par la négative. L'étude de cette proposition montre que l'emplacement des bouches de l'abri ne laisse pas suffisamment de place.

Mme M. Krieg relève qu'à cause de son emplacement, le bruit et le désordre engendrés laissent présager du pire. Elle craint une atteinte à l'ordre et à la tranquillité publique, que chaque conseiller a promis de respecter lors de son assermentation.

S'ensuit une grande discussion au sujet du bruit généré comparativement à d'autres skate-park, les revêtements utilisés, la sécurité accrue offerte par un terrain dédié en lieu et place de la rue.

Lisant le règlement, M. J. Gaumann se demande comment on va l'appliquer si, à 20h30, il fait encore beau et chaud et que les jeunes n'ont pas envie d'arrêter. Il plaide en faveur d'un autre emplacement, plus éloigné comme le terrain de football à Mézières.

Le syndic intervient pour parler d'emplacement. L'étude a montré qu'il n'y a que deux possibilités : le terrain d'en face, qui est d'utilité publique et la zone entre l'EMS et le cimetière. De plus, puisque le terrain a été demandé par les enfants de Les Cullayes, il estime approprié que l'emplacement soit à cet endroit plutôt qu'à Servion. Répondant aux préoccupations de Mme M. Krieg quant aux problèmes redoutés, notamment en termes de bruit, il relève que partout où il y a des enfants, il y a des problèmes, mais que chaque enfant a également des parents. Il demande de faire confiance à l'avis de M. Cioffi, un professionnel, par rapport aux matériaux utilisés, et propose, dans ce cas, tenant compte de tous les avis, de prendre celui de la majorité.

M. Daniele Sculati souligne que, d'un côté, on félicite les jeunes d'avoir su générer ce projet et, de l'autre, on les critique parce qu'on n'a pas confiance en eux. Justement, dit-il, les jeunes ayant eu la capacité de générer un tel plan, méritent notre confiance. C'est en leur donnant des responsabilités qu'ils démontrent de quoi ils sont capables.

D'autres intervenants parlent de leurs propres expériences, des heures d'ouvertures, de leur préoccupation de donner un terrain aux jeunes, ou, plus facétieux, de le placer au zoo sous garde des lions.

M. P. Jordan revient avec l'idée de fonder un club. Le syndic lui répond qu'une structure encadrante a été proposée afin de garantir la pérennité. M. P. Jordan propose de l'ajouter au préavis, ce que réfute le syndic. M. Bernard Burri est d'avis que la constitution d'une société n'est de toute façon pas garante de la pérennité du skate-park.

M. D. Kaba donne l'exemple du terrain de foot à Servion, où malgré l'absence d'un club, il ne se passe pas un jour sans qu'il n'y ait de jeunes. En réponse à la question de M. Jean-Claude Chamorel, les statuts d'une société composée par des jeunes n'ont aucune valeur juridique. Le syndic parle de son souci de garder au village des citoyens et jeunes motivés. Ce projet réaliste est un moyen d'en contenter une quarantaine parmi eux.

Félicitant les jeunes, M. Pierre-Alain Sauterel demande où figure le radier dans le budget. M. F. Clot lui répond que celui-ci est minimisé puisqu'il se trouve sur la dalle de l'abri PC qui lui procure une stabilité naturelle. M. Jean-Claude Chapuisat félicite d'abord la municipalité d'avoir su choisir le moment propice durant la coupe du monde pour la séance du conseil, puis à leur tour les jeunes qui, en venant ce soir, ont généré une session d'une animation rare. Il leur propose de venir plus souvent avec d'autres projets du genre.

Dans la bonne humeur, souhaitant clôturer la séance avant minuit, heure du prochain match, le président propose de passer au vote. Le préavis est accepté par la majorité du conseil : 35 en faveur, 7 abstentions et 2 avis négatifs.

9. Elections statutaires

Le président, le vice-président, ainsi que les suppléants sont élus par applaudissements pour une année.

10. Communications de la municipalité

M. G. Cuttelod souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de la municipalité, MM. R. Padrun et Y. Boand. Ce dernier siège déjà au comité directeur de l'ASIJ.

Mme Yolande Hégi ayant atteint l'âge de la retraite, a quitté ses fonctions, mais continuera de s'occuper des archives et est remplacée par Mme Laure Auberson qui, avec son mari, vient d'acquérir une maison à Servion. Puisque Mme Anne-Marie Matthey fêtera ses 25 ans de service le 15 septembre, il propose de les fêter toutes trois en bonne et due forme à ce moment.

11. Propositions individuelles et divers

Personne ne demande la parole. Le président annonce qu'il est possible que la prochaine séance prévue au 29 septembre ne soit pas maintenue.

La séance est levée à 22h05.